



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilans consolidés	5
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	6
Flux de trésorerie consolidés	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	25
Fonds des rentes viagères.....	26
Fonds de capitalisation.....	27

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée selon la méthode de la comptabilité par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2012. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2014.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion de la caisse commune au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction *(suite)*

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité de vérification, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité de vérification rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2012, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 33,9 % des opérations du fonds ou environ 4 mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 4 700 000 \$ au soutien des programmes, soit 62,1 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 15 510 084 \$, soit plus de trois fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un déficit de 537 130 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2012 par Consultation Aon inc., a augmenté de 2 040 000 \$ par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du nombre de contrats actifs. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 69 % de la provision pour prestations futures.



André Dostie

Président



Norman MacIsaac

Directeur général



Pierre Y. Langlois

Trésorier

Montréal, Canada
Le 8 mai 2013

Deloitte s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le ● 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilans consolidés

au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011

				31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total	Total
Actif						
Encaisse	754 827 \$	- \$	- \$	754 827 \$	1 075 540 \$	873 951 \$
Placements (note 4)	2 751 127	16 768 967	15 723 737	35 243 831	35 621 797	38 106 272
Contribution à recevoir du gouvernement canadien	520 981	-	-	520 981	500 000	-
Débiteurs	84 117	-	-	84 117	128 393	102 000
Avances interfonds à recevoir*	-	1 050 033*	-	-	-	-
Frais payés d'avance	40 753	-	-	40 753	71 681	88 422
Autres actifs	11 987	-	-	11 987	11 717	131 424
	4 163 792	17 819 000	15 723 737	36 656 496	37 409 128	39 302 069
Immobilisations (note 5)	224 494	-	-	224 494	332 247	267 332
	4 388 286 \$	17 819 000 \$	15 723 737 \$	36 880 990 \$	37 741 375 \$	39 569 401 \$
Passif						
Créiteurs et charges à payer	504 672 \$	446 000 \$	- \$	950 672 \$	1 054 440 \$	901 051 \$
Avances interfonds à payer*	836 380*	-	213 653*	-	-	-
Contribution du gouvernement canadien reportée (note 6)	-	-	-	-	173 637	-
Contributions du public reportées (note 6)	254 405	-	-	254 405	397 931	718 381
	1 595 457	446 000	213 653	1 205 077	1 626 008	1 619 432
Provision pour prestations futures (note 7)	-	17 373 000	-	17 373 000	15 333 000	14 405 500
	1 595 457	17 819 000	213 653	18 578 077	16 959 008	16 024 932
Engagements (note 16)						
Solde de fonds						
Investi en immobilisations	224 494	-	-	224 494	332 247	267 332
Affecté en permanence (note 8)	-	-	3 443 097	3 443 097	3 197 792	3 530 630
Affecté par la direction	-	-	12 066 987	12 066 987	14 783 995	17 220 085
Disponible	2 568 335	-	-	2 568 335	2 468 333	2 526 422
	2 792 829	-	15 510 084	18 302 913	20 782 367	23 544 469
	4 388 286 \$	17 819 000 \$	15 723 737 \$	36 880 990 \$	37 741 375 \$	39 569 401 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercices terminés le 31 décembre				2012	2011
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits :					
Gouvernement canadien (note 9)	657 269 \$	- \$	- \$	657 269 \$	5 610 615 \$
Gouvernement québécois Public :	10 150	-	-	10 150	3 287
Dons	1 991 096	-	78 290	2 069 386	2 203 955
Legs	-	-	1 235 740	1 235 740	744 157
Placements (note 10)	205 424	667 682	1 716 738	2 589 844	225 583
Rentes souscrites	-	3 228 718	-	3 228 718	2 887 500
	2 863 939	3 896 400	3 030 768	9 791 107	11 675 097
Charges (note 11):					
Programmes (note 12)	5 584 664	-	-	5 584 664	8 819 292
Promotion et communication	1 134 220	322 872	131 403	1 588 495	1 863 137
Administration	852 806	80 883	84 362	1 018 051	1 031 069
Primes d'assurance vie	-	-	49 576	49 576	47 293
Prestations aux titulaires de contrats	-	1 989 775	-	1 989 775	1 748 908
Variation de la provision pour prestations futures (note 7)	-	2 040 000	-	2 040 000	927 500
	7 571 690	4 433 530	265 341	12 270 561	14 437 199
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 707 751)	(537 130)	2 765 427	(2 479 454)	(2 762 102)
Virement de l'insuffisance de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	-	537 130	(537 130)	-	-
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	4 700 000	-	(4 700 000)	-	-
Variation du solde de fonds reliée aux activités de l'exercice	(7 751)\$	- \$	(2 471 703)\$	(2 479 454)\$	(2 762 102)\$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercices terminés le 31 décembre				2012	2011
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	(7 751)\$	- \$	(2 471 703)\$	(2 479 454)\$	(2 762 102)\$
Solde de fonds au début	2 800 580	-	17 981 787	20 782 367	23 544 469
Solde de fonds à la fin	2 792 829 \$	- \$	15 510 084 \$	18 302 913 \$	20 782 367 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	224 494 \$	- \$	- \$	224 494 \$	332 247 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 8)	-	-	3 443 097	3 443 097	3 197 792
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	-	-	12 066 987	12 066 987	14 783 995
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements reliés aux programmes	2 568 335	-	-	2 568 335	2 468 333
	2 792 829 \$	- \$	15 510 084 \$	18 302 913 \$	20 782 367 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés le 31 décembre	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 707 751)\$	(3 518 174)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	115 630	96 888
(Augmentation) diminution de la juste valeur des placements	(147 866)	145 049
Variation nette des contributions reportées	(317 163)	(146 813)
Virement interfonds	4 700 000	3 525 000
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	617 930	(95 634)
	260 780	6 316
Fonds des rentes viagères :		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(537 130)	780 328
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	2 040 000	927 500
Augmentation de la juste valeur des placements	(106 163)	(523 768)
Virement interfonds	537 130	(780 328)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(865 912)	(129 038)
	1 067 925	274 694
Fonds de capitalisation :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 765 427	(24 256)
Élément sans incidence sur les liquidités :		
(Augmentation) diminution de la juste valeur des placements	(1 304 345)	1 137 573
Virement net interfonds	(5 237 130)	(2 744 672)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	198 167	(11 884)
	(3 577 881)	(1 643 239)
	(2 249 176)	(1 362 229)
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
(Acquisition) cession nette de placements	(573 616)	357 076
Acquisition d'immobilisations	(7 877)	(161 803)
Fonds des rentes viagères :		
Acquisition nette de placements	(1 067 925)	(274 694)
Fonds de capitalisation :		
Cession nette de placements	3 577 881	1 643 239
	1 928 463	1 563 818
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(320 713)	201 589
Encaisse au début	1 075 540	873 951
Encaisse à la fin	754 827 \$	1 075 540 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012 et 2011

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Fondation a adopté les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} janvier 2011 et la Fondation a établi et présenté un bilan consolidé d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Ce bilan consolidé d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de la Fondation selon les nouvelles normes. Dans son bilan consolidé d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, la Fondation :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé des éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des soldes de fonds, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers consolidés. La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux instruments financiers lui permettant de comptabiliser à la juste valeur certains placements détenus à la date de transition. L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|-----------------------------------------|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2012 et 2011

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés selon la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice où la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2012 et 2011

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

e) Constatation des produits du fonds des programmes

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

f) Constatation des produits du fonds des rentes viagères et provision pour prestations futures

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

g) Constatation des produits du fonds de capitalisation

Les apports d'individus et d'organismes consentis à la suite de campagnes de capitalisation sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2012 et 2011

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

h) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres des conseils d'administration de la Fondation, de ses filiales et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

i) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et la gestion des programmes.

j) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger, par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2012 et 2011

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

j) Ventilation des charges (*suite*)

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges des ressources physiques (fournitures, matériel et logiciels informatiques, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

k) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

l) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

4. Placements

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :			
Dépôts et billets à court terme	605 191 \$	403 125 \$	349 829 \$
Titres à revenus fixes*	20 149 297	19 697 041	15 368 776
Titres de participation	14 323 547	15 341 524	22 264 881
Revenus courus	165 796	180 107	122 786
	35 243 831 \$	35 621 797 \$	38 106 272 \$
Répartition géographique :			
Titres canadiens	28 962 463 \$	28 840 718 \$	27 701 407 \$
Titres étrangers	6 281 368	6 781 079	10 404 865
	35 243 831 \$	35 621 797 \$	38 106 272 \$

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2012 dans le portefeuille du fonds des programmes et du fonds de capitalisation présentent une durée de 6,5 ans (6,5 ans au 31 décembre 2011 et 6,3 ans au 1^{er} janvier 2011) et un taux de rendement moyen de 2,6 % (2,9 % en 2011).

Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct depuis 2011 et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2012 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée de 6,0 ans (5,6 ans au 31 décembre 2011) et un taux de rendement moyen de 2,6 % (2,8 % en 2011).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

5. Immobilisations

31 décembre 2012			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	205 463 \$	188 977 \$	16 486 \$
Équipement informatique et logiciels	573 553	449 591	123 962
Améliorations locatives	345 915	261 869	84 046
	1 124 931 \$	900 437 \$	224 494 \$

L'amortissement de l'exercice est de 115 630 \$ (96 888 \$ en 2011).

31 décembre 2011			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	205 635 \$	182 553 \$	23 082 \$
Équipement informatique et logiciels	567 937	372 898	195 039
Améliorations locatives	345 915	231 789	114 126
	1 119 487 \$	787 240 \$	332 247 \$

1 ^{er} janvier 2011			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	193 054 \$	174 955 \$	18 099 \$
Équipement informatique et logiciels	527 167	398 816	128 351
Améliorations locatives	325 184	204 302	120 882
	1 045 405 \$	778 073 \$	267 332 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

6. Contribution du gouvernement canadien reportée et contributions du public reportées

La contribution du gouvernement canadien reportée concerne un accord pour le financement de la reconstruction de l'Hôpital Cardinal Léger en Haïti et se détaille comme suit :

	2012	2011
Contribution reportée de l'exercice précédent	173 637 \$	- \$
Contribution reçue au cours de l'exercice	462 651	284 252
	636 288	284 252
Contribution constatée comme produits de l'exercice	(657 269)	(110 615)
Contribution (à recevoir) reportée à l'exercice suivant	(20 981)\$	173 637 \$

Les contributions du public reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2012	2011
Contributions reportées de l'exercice précédent	397 931 \$	718 381 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 847 570	1 789 434
	2 245 501	2 507 815
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(1 991 096)	(2 109 884)
Contributions reportées à l'exercice suivant	254 405 \$	397 931 \$

Elles se répartissent comme suit :

Campagne <i>Secours Haïti</i>	17 657 \$	207 731 \$
Campagne <i>Nourrir un enfant</i>	183 251	149 111
Autres dons affectés et dépôts	53 497	41 089
	254 405 \$	397 931 \$

7. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

7. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères (suite)

La variation de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes.

	2012	2011
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	2 563 153 \$	2 304 074 \$
Affaires en vigueur	(1 324 775)	(1 376 574)
Ajustement découlant de l'évaluation actuarielle	801 622	-
Variation nette de l'exercice imputée aux charges	2 040 000	927 500
Solde de la provision au début	15 333 000	14 405 500
Solde de la provision à la fin	17 373 000 \$	15 333 000 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2012. L'évaluation précédente avait été effectuée en date du 31 décembre 2010. La marge pour écarts défavorables a été évaluée à 1 289 000 \$ par les actuaires indépendants.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations de rentes futures. Depuis l'exercice 2011, ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs suffisantes comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

8. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	1 955 706 \$	1 815 852 \$	2 014 664 \$
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	489 197	454 213	503 945
Fonds Serkmet	395 159	367 815	390 803
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	366 624	340 407	377 676
Fonds commémoratif Cécile Moussali	102 508	95 177	105 601
Fonds commémoratif Maurice Picory	75 991	70 557	78 285
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	57 912	53 771	59 656
	3 443 097 \$	3 197 792 \$	3 530 630 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements reliés à cette affectation. Au 31 décembre 2012, les montants affectés par des donateurs totalisent 3 063 174 \$ (3 063 174 \$ au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011).

9. Contributions du gouvernement canadien

Les contributions du gouvernement canadien proviennent de deux accords de contribution conclus avec la direction générale des partenariats avec les Canadiens de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'accord principal d'une durée de cinq ans pour un total de 27 500 000 \$ couvrait l'ensemble des programmes internationaux de la Fondation de 2007 à 2011; la somme de 5 500 000 \$ a été comptabilisée comme produits en 2011. Cet accord n'a pas été renouvelé puisque l'ACDI a modifié sa politique de financement des organismes canadiens de coopération internationale pour instaurer une procédure d'appels de propositions.

Le deuxième accord finance la reconstruction de l'Hôpital Cardinal Léger en Haïti pour un montant total de 786 213 \$, dont 657 269 \$ (110 615 \$ en 2011) ont été reconnus au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux sur le terrain.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

10. Produits de placements

	2012	2011
Intérêts et dividendes	1 171 337 \$	1 152 176 \$
Augmentation (diminution) de la juste valeur	1 558 374	(758 854)
	2 729 711	393 322
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(139 867)	(167 739)
	2 589 844 \$	225 583 \$

11. Ventilation des charges du fonds des programmes

	2012		2011
	Programmes	Promotion et communication	Total
Charges communes d'administration :			
Total avant répartition			1 282 116 \$
Répartition :			
Masse salariale administrative	(156 924)	(141 556)	(298 480)
Services et autres consommables	(20 449)	(40 742)	(61 191)
Ressources physiques	(28 655)	(40 984)	(69 639)
	(206 028)	(223 282)	(429 310)
Charges d'administration			852 806 \$

	2012	2011
Charges de promotion et communication :		
Total avant répartition	1 107 687 \$	1 420 067 \$
Charges communes imputées	223 282	278 033
	1 330 969	1 698 100
Frais d'engagement du public, attribués à l'activité programmes	(196 749)	(207 535)
Charges de promotion et communication	1 134 220 \$	1 490 565 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

12. Programmes

			2012	2011
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Total	Total
Contributions	2 967 741 \$	1 190 000 \$	4 157 741 \$	7 003 532 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	169 576	53 369	222 945	366 261
Engagement du public	279 550	112 092	391 642	514 921
Gestion des programmes	657 503	154 833	812 336	934 578
	4 074 370 \$	1 510 294 \$	5 584 664 \$	8 819 292 \$

13. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2012, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 821 740 \$ (2 762 860 \$ au 31 décembre 2011 et 2 808 183 \$ au 1^{er} janvier 2011) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

14. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2012, la valeur de ces biens s'élève à 166 732 \$ (54 257 \$ au 31 décembre 2011 et 277 465 \$ au 1^{er} janvier 2011).

15. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2012, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 77 923 \$ (83 925 \$ en 2011).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

16. Engagements

Programmes

Les programmes internationaux favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2012 sont les suivants :

2013	77 241 \$
	77 241 \$

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs échéant le 30 septembre 2015 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en mai 2017, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

2013	76 350 \$
2014	75 714
2015	59 860
2016	12 296
2017	3 074
	227 294 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2012 et 2011

17. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs et les passifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participation dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercices terminés le 31 décembre	2012	2011
Produits :		
Gouvernement canadien	657 269 \$	5 610 615 \$
Gouvernement québécois	10 150	3 287
Dons	1 991 096	2 109 884
Placements	205 424	(71 318)
	2 863 939	7 652 468
Charges :		
Programmes	5 584 664	8 819 292
Promotion et communication	1 134 220	1 490 565
Administration	852 806	860 785
	7 571 690	11 170 642
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 707 751)	(3 518 174)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	4 700 000	3 525 000
Variation du solde de fonds reliée aux activités de l'exercice	(7 751)	6 826
Solde de fonds au début	2 800 580	2 793 754
Solde de fonds à la fin	2 792 829 \$	2 800 580 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	224 494 \$	332 247 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements reliés aux programmes	2 568 335	2 468 333
	2 792 829 \$	2 800 580 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercices terminés le 31 décembre	2012	2011
Produits :		
Rentes souscrites	3 228 718 \$	2 887 500 \$
Placements	667 682	933 954
	3 896 400	3 821 454
Charges :		
Prestations aux titulaires de contrats	1 989 775	1 748 908
Variation de la provision pour prestations futures	2 040 000	927 500
Promotion et communication	322 872	288 750
Administration	80 883	75 968
	4 433 530	3 041 126
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(537 130)	780 328
Virement de l'insuffisance (de l'excédent) de l'exercice au fonds de capitalisation	537 130	(780 328)
Variation du solde de fonds reliée aux activités de l'exercice	-	-
Solde de fonds au début	-	-
Solde de fonds à la fin	- \$	- \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercices terminés le 31 décembre	2012	2011
Produits :		
Legs	1 235 740 \$	744 157 \$
Dons	78 290	94 071
Placements	1 716 738	(637 053)
	3 030 768	201 175
Charges :		
Promotion et communication	131 403	83 822
Administration	84 362	94 316
Primes d'assurance vie	49 576	47 293
	265 341	225 431
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 765 427	(24 256)
Virement (de l'insuffisance) de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères	(537 130)	780 328
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(4 700 000)	(3 525 000)
Variation du solde de fonds reliée aux activités de l'exercice	(2 471 703)	(2 768 928)
Solde de fonds au début	17 981 787	20 750 715
Solde de fonds à la fin	15 510 084 \$	17 981 787 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	3 443 097 \$	3 197 792 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	12 066 987	14 783 995
	15 510 084 \$	17 981 787 \$